

Montréal, le 13 octobre 2015

Conseil syndical 2015

Messieurs,

Je désire vous aviser que le 27 novembre prochain, lors du prochain conseil syndical, il y aura plusieurs élections afin de remplacer les postes de **président provincial, secrétaire général, vice-président et un membre du comité de surveillance**.

De plus, il est possible que des élections supplémentaires soient nécessaires suite à des changements de postes à l'exécutif provincial. Il est à noter que les postes seront effectifs à compter du 1^{er} janvier 2016.

Tel que recommandé dans les derniers rapports du comité de surveillance, l'accès aux délégués sur le site du SAPFQ est maintenant disponible pour vous afin d'y publier un avis d'intérêts pour les postes en élections. Veuillez faire parvenir par courriel à Mme Marie-Lucie Lafond votre message à publier pour l'ensemble des déléguées; ml.lafond@sapfq.qc.ca. Les membres de l'exécutif provincial sont également disponibles pour répondre à vos questions.

Je joins également à ce communiqué, deux avis de motion que j'ai préparée suite aux recommandations du comité de surveillance, qui vous seront déposés afin d'être débattus au conseil syndical. Les membres du comité de surveillance pourront à ce moment-là répondre à vos questions.

En terminant, j'espère lire vos avis d'intérêts pour les prochaines élections sur le site web du syndicat.

Salutations !

Alexandre Faucher
Secrétaire général

AVIS DE MOTION 2015-1

Par Alexandre Faucher

MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS

ATTENDU QUE ce 26 octobre 2015, avis est donné aux délégués du conseil syndical des 26 et 27 novembre 2015, qu'une motion visant à modifier l'article 1.1 du règlement de la constitution portant sur le financement des sections sera présentée par le comité de surveillance, lors de ce conseil.

Cette modification se lit comme suit :

1.1 FINANCEMENT DES SECTIONS

Chaque section se voit attribuer une somme annuellement en guise de caisse de section, ce montant est versé en tenant compte du solde au 31 décembre de chaque année. Cette somme peut être distribuée en deux versements.

Solde du compte au 31 décembre	versements
- de 4000 \$	800 \$
4000 \$ à 5000 \$	600 \$
5000 \$ à 6000 \$	400 \$
6000 \$ à 7000 \$	200 \$
7000 \$ et +	100 \$

AVIS DE MOTION 2015-2

Par Alexandre Faucher

AJOUT AUX RÈGLEMENTS

ATTENDU QUE ce 26 octobre 2015, avis est donné aux délégués du conseil syndical des 26 et 27 novembre 2015, qu'une motion visant à ajouter un article aux règlements de la constitution portant sur les dépenses des sections sera présentée par le comité de surveillance, lors de ce conseil.

Cet ajout se lit comme suit :

DÉPENSE DES SECTIONS

Chaque dépense de plus de 300 \$ pour des frais de relations publiques doit au préalable être approuvée par 60 % des membres de la section.